

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-207

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION ET ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ANNÉE 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

Vu la délibération n°20.07.141 en date du 2 juillet 2020 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement du budget principal 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents ou ayant donné leur pouvoir)

Par **28 voix pour** et **6 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE pour à Charles Pouvreau, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS et Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal procède selon le document annexé :

- à la création de cinq nouvelles autorisations de programme relatives :
 - * au « Plan vélo 2020-2026 »,
 - * au « Plan arbre et verdissement »,
 - * à la « Restauration et accessibilité passerelles SNCF »,
 - * aux travaux de mise en conformité énergétique parc de logements,
 - * aux travaux d'amélioration thermique des bâtiments scolaires,
 - * aux travaux d'amélioration thermique des sites sportifs,

- à l'actualisation de l'autorisation de programmes « Aménagement des quais de la confluence ».

Les crédits de paiement au titre de l'année 2020 sont réajustés par une décision modificative du budget principal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

1er octobre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-208

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-07-138 en date du 2 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré (**34** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Par **28 voix pour** et **6 abstentions** (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS et Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget principal 2020 de la Ville comme suit :

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM 1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 224 378,00 €	87 000,00 €	8 311 378,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00 €		1 455 249,00 €
922	Enseignement et formation	6 251 972,00 €		6 251 972,00 €
923	Culture	3 214 303,00 €		3 214 303,00 €
924	Sports	3 857 075,00 €		3 857 075,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 790 282,00 €		2 790 282,00 €
927	Logement	16 000,00 €	4 300,00 €	20 300,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 332 148,00 €		6 332 148,00 €
929	Action économique	754 822,00 €		754 822,00 €
931	Opérations financières	570 000,00 €		570 000,00 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €		0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	17 500,00 €		17 500,00 €
934	Transferts entre sections	1 851 700,00 €		1 851 700,00 €
938	Dépenses imprévues	557 471,00 €	-43 010,00 €	514 461,00 €
939	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES		36 892 900,00 €	48 290,00 €	36 941 190,00 €
RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	573 060,88 €		573 060,88 €
920	Services généraux administration générale	402 600,00 €	11 650,00 €	414 250,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	60 300,00 €		60 300,00 €
922	Enseignement et formation	1 294 311,00 €		1 294 311,00 €
923	Culture	150 060,00 €		150 060,00 €
924	Sports	1 746 610,00 €		1 746 610,00 €
925	Interventions sociales et santé	37 400,00 €		37 400,00 €
927	Logement	195 612,00 €		195 612,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 337 770,00 €		1 337 770,00 €
929	Action économique	267 931,00 €		267 931,00 €
932	Dotations et participations	4 934 484,00 €		4 934 484,00 €
933	Impôts et taxes	25 566 761,12 €	36 640,00 €	25 603 401,12 €
934	Transferts entre sections	326 000,00 €		326 000,00 €
TOTAL RECETTES		36 892 900,00 €	48 290,00 €	36 941 190,00 €

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	DM 1	TOTAL BP 2020
DEPENSES				
.001	Résultat d'investissement	1 780 487,65 €		1 780 487,65 €
900	Services généraux administration générale	1 320 500,00 €	53 000,00 €	1 373 500,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	448 200,00 €		448 200,00 €
902	Enseignement - formation	1 529 987,00 €	15 000,00 €	1 544 987,00 €
903	Culture	841 170,00 €		841 170,00 €
904	Sports et jeunesse	1 121 132,00 €		1 121 132,00 €
908	Aménagement et services urbains	5 543 404,00 €	225 000,00 €	5 768 404,00 €
909	Action économique	343 000,00 €		343 000,00 €
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €		533 500,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00 €		4 525 000,00 €
914	Transferts entre sections	326 000,00 €		326 000,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €		30 000,00 €
918	Dépenses imprévues	841 659,73 €	-131 314,00 €	710 345,73 €
	Reports	1 457 789,62 €		1 457 789,62 €
TOTAL DEPENSES		20 641 830,00 €	161 686,00 €	20 803 516,00 €
RECETTES				
903	Culture	27 413,15 €		27 413,15 €
904	Sports et jeunesse	7 500,00 €		7 500,00 €
908	Aménagement et services urbains	1 626 690,00 €	161 686,00 €	1 788 376,00 €
909	Action économique	112 840,00 €		112 840,00 €
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €		533 500,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €
912	Dotations subventions et participations	5 000 530,85 €		5 000 530,85 €
913	Taxes non affectées	650 000,00 €		650 000,00 €
914	Transferts entre sections	1 851 700,00 €		1 851 700,00 €
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €		30 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
95	Produits des cessions	546 640,00 €		546 640,00 €
	Reports	255 016,00 €		255 016,00 €
TOTAL RECETTES		20 641 830,00 €	161 686,00 €	20 803 516,00 €

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

1er octobre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_208-DE

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-209

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE LOYERS ET DE TAXES LIÉES AU BAIL AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2211-1, L.2221-1 et suivants,

Vu le Code civil, notamment son article L.537,

Vu le bail civil de droit commun signé entre la ville de Libourne et la Croix Rouge française qui court du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2024, pour le local situé au 75, avenue de l'Epir à Libourne,

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_209-DE

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la qualification de cet acte, en effet, dans la mesure où les parties s'étaient entendues à ce que les locaux soient accordés à titre gratuit, il aurait dû s'agir d'une convention de mise à disposition,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de modifier cet acte, qui de ce fait entraîne des effets induits sur le loyer et les impositions foncières déjà réglées,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement du loyer déjà versé par la Croix Rouge à hauteur de 4 235 € et de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 à hauteur de 789 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

1er octobre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-210

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA CALI - ANNÉE 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, la Ville de Libourne et La Cali peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation,

Considérant qu'afin de formaliser cette coopération, il convient de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » conclue annuellement en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement,

Considérant que cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration municipale et communautaire hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques,

Considérant que les champs couverts par la présente convention sont :

- Moyens humains
 - Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
 - Service mécanique,
 - Service culturel dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle,
 - Interventions de la Direction des systèmes d'information.

- Moyens matériels
 - Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - Garage municipal.

Considérant qu'un bilan d'exécution 2019 concernant l'utilisation des services et équipements est disponible auprès du secrétariat général,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de convention avec La Cali pour l'année 2020
- de mandater Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer cette convention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-211

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DÉTERMINÉE PAR LA DRFIP

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-32,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Vu la délibération n°20-07-120 en date du 2 juillet 2020 proposant une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) à l'intérieur de laquelle le directeur des services fiscaux désigne 8 titulaires et 8 suppléants,

Considérant le choix opéré par le directeur des services fiscaux en date du 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal prend acte de la désignation des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants dont les noms suivent :

Commissaires Titulaires :

Madame Andrée Julien-Patanchon
Madame Monique Labrousse
Monsieur Michel Galand
Monsieur Emile Lusignan
Monsieur Pierre Prunis
Monsieur Bernard Taste
Monsieur Gérard Falvard
Monsieur David Roca

Commissaires suppléants :

Monsieur Patrice Chapuis
Madame Bénédicte Guichon
Monsieur Alain Deloffre
Monsieur Marc Ehrhart
Monsieur Patrick Brun
Madame Marie-José Daubigeon
Monsieur Pierre Gledine
Madame Martine Lecat-Horner

Le Conseil Municipal prend acte :

- qu'en l'absence d'un commissaire titulaire, un commissaire suppléant peut être choisi indifféremment parmi la liste des commissaires suppléants
- que les commissaires titulaires et suppléants ont été prévenus par courrier de leur désignation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-212

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES EN RAISON DES MESURES SANITAIRES LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID 19

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le catalogue des tarifs en date du 24 juin 2019,

Considérant que les salles municipales n'ont pu être ouvertes à la location entre le 17 mars et le 22 juin 2020 en raison de la mise en place de mesures sanitaires en lien avec la pandémie de la covid 19,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement des sommes versées correspondantes à la location de salles municipales pour la période allant du 17 mars au 22 juin 2020
- de procéder au remboursement des sommes versées correspondantes à la location de salles municipales en dehors de la période de leur fermeture mais dont l'utilisation ou l'activité devant s'y dérouler a été rendue impossible en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid 19

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 01.10.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-213

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS LIÉS AUX ABONNEMENTS ANNUELS À LA PRATIQUE DU TENNIS, DU PADEL ET À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE TENNIS

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a contraint au confinement total puis partiel de l'ensemble de la population française à partir du 16 mars 2020,

Considérant la volonté de la ville de Libourne de procéder au remboursement des usagers ayant souscrit une inscription annuelle à la pratique du tennis, du padel et à l'école municipale de tennis,

Vu le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 24 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder, dans un souci d'équité, au remboursement d'une partie des frais d'inscription annuelle selon les modalités suivantes :

Ecole municipale de tennis : remboursement de 11 séances sur les 32 proposées initialement

Tarifs TENNIS du 1er septembre 2019 au 31 Août 2020	SAISON 2019/2020				
	Mini tennis	Initiation 1 heure	Perfectionnement 1 heure	Avenir 2 heures	Avenir plus
Ecole de Tennis	Montant de l'Avoir ou du remboursement				
Quotient inférieur à 457 € (tranche 1)	22	32	33	57	74
Quotient entre 457 et 914 € (tranche 2 à 5)	32	46	46	83	106
Quotient entre 914 € et 1219 € (tranche 6 à 7)	39	56	57	102	130
Quotient supérieur à 1219 €	48	70	71	127	162
Hors Libourne	51	74	75	133	169

Abonnement tennis/tennis + padel : Remboursement de 8 semaines d'interruption sur les 52 semaines

Abonnement padel : remboursement de 11 semaines d'interruption

sur 52 semaines

ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_213-DE

Tarifs du 1/09/2019 au 31/08/2020	TENNIS		PADEL		TENNIS + PADEL	
	Libourne	Hors Libourne	Libourne	Hors Libourne	Libourne	Hors Libourne
Abonnements						
Adultes	31	33	38	42	43	47
Couples	47	49	62	65	59	63
Étudiants	22	24	28	30	34	38
Jusqu'à 18 ans	16	18	22	24	29	32

Locations annuelles abonnés : remboursement de 11 semaines d'interruption sur 52 semaines

Locations annuelles non abonnés : remboursement de 11 semaines d'interruption sur 26 semaines

Tarifs du 1/09/2019 au 31/08/2020	TENNIS		PADEL		TENNIS + PADEL	
	Libourne	Hors Libourne	Libourne	Hors Libourne	Libourne	Hors Libourne
Locations à l'année (abonnés) ou 6 mois (non abonnés) Heures creuses de 9h/18h - Heures pleines de 18h/21h.						
Location annuelle abonnés heures creuses	25	29	20	24	43	52
Location annuelle abonnés heures pleines	38	43	26	31	62	72
Location 6 mois non abonnés heures creuses	101	116	76	91	175	204
Location 6 mois non abonnés heures pleines	131	147	102	116	215	261

- d'accepter que les avoirs, à la demande des familles, s'effectuent après inscription sur la structure à la rentrée de septembre 2020,

- d'accepter que les remboursements à la demande des usagers puissent s'effectuer dès l'entrée en vigueur de la délibération et en se rendant sur le site du tennis

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_213-DE

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-214

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,


Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et a son transfert auprès de la fourrière,

Considérant que le 16 mai 2020, Monsieur Mathieu FOURCADE a stationné son véhicule immatriculé DP-531-FB devant le n°18 de la rue Jules Ferry et que le 17 mai 2020, jour de marché, la Gendarmerie nationale a procédé à tort à la mise en fourrière de la voiture alors qu'elle ne se trouvait pas dans la zone réglementée du marché,

Considérant que par conséquent, il est clairement établi que la fourrière n'avait pas lieu d'être effectué,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_214-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la fourrière qui s'élève à 126 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-215

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT D'UNE FOURRIÈRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et a son transfert auprès de la fourrière,

Considérant que le 29 janvier 2020, Monsieur Yohann MARTY a stationné son véhicule devant le n° 9 de la rue Besson et qu'à 10h02, sa voiture a fait l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière au motif qu'elle était en stationnement gênant sur la voie publique,

Considérant qu'après avoir contesté le bien-fondé de cette décision auprès de l'officier du ministère public, le 16 avril 2020 le classement sans suite du procès-verbal a été prononcé au motif que la « fourrière était sans fondement »,

Considérant qu'il convient de suivre la décision de l'officier du ministère public et de procéder au remboursement de la fourrière,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2020,


Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la fourrière qui s'élève à 126,54 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 01.10.2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

